

Nombre de membres**en exercice: 11****Séance du 09 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 09 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Sont présents: Marc PAUTET, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Noëlle RAUSCENT, Pierre-Etienne BREGUET, Christian BERTHIER, Evelyne BAILLEUX, Violaine PUJO-ROLLAND, Sylvie JUNG, Richard THOUARD, Jean-Luc VAN-DORPE

Votants: 11**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Pierre DE FERAUDY**Objet: DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUI - DE 2023 001**

M. le Maire présente la demande de Mathilde GUILLEMEAU concernant l'installation d'une carrière pour des chevaux et la construction d'un abri en bois de 50 m².

Afin de permettre une éventuelle installation de celle-ci sur la commune il est nécessaire de demander la modification du PLUI.

La parcelles cadastrées ZE n°358 et ZE n°154 est actuellement placée en Zone A du PLUI et dans le site inscrit du Vezellen.

La commune de DOMECY-sur-CURE doit solliciter la CCAVM afin de faire évoluer et de modifier le PLUI pour autoriser le dit projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré des membres présents :

- **DECIDE** de solliciter la CCAVM pour faire évoluer et de modifier le PLUI pour permettre l'installation de la carrière équestre.
- **MANDATE** M.le Maire pour constituer le dossier avec la CCAVM.
- **AUTORISE** le M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet: NOMINATION SUPPLEANT CLETC - DE 2023 002

M. le Maire expose au conseil municipal le nécessité de nommer un membre suppléant concernant le fonctionnement de la CLECT.

Après en avoir discuté le conseil municipal nomme :

- M. Pierre DE FERAUDY, 2ème Adjoint au Maire, membre suppléant à la CLECT.

Objet: DELIBERATION DEMANDE DETR VOLETS CULETRE - DE 2023 003

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 14 septembre concernant la nécessité de l'autoriser à procéder à l'instruction d'un dossier de demande de subvention DETR 2022 concernant la fourniture et la pose de volet roulant électrique au logement de Culètre pour la somme de 4452.00 € ht.

Le dossier ayant été refusé par la DREAL, il convient de présenter un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 concernant la fourniture et la pose de persiennes au logement de Culètre pour la somme de 8772.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR au titre de l'année 2023 et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: REGARD EAU PLUVIAL GRANDE RUE - DE 2023 004

M. le Maire présente un devis supplémentaire concernant la pose d'un regard de visite avec fourniture et pose grille concave 600x600 et création d'un avaloir béton dans la grande rue à Cure. Le devis présenté par la SARL Jean LEMOINE s'élève à la somme de 1450.00 € HT et 1740.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à signer le devis concernant les travaux de la grande rue à Cure.

Objet: VENTE DE TERRAIN COMMUNAL ENQUETE PUBLIQUE - DE 2023 005

Ouverture d'une enquête publique concernant la vente d'un ancien chemin communal situé en limite des parcelles Section A n°850, 854, 1058 et 1059.

Monsieur le Maire revient sur la délibération en date du 03 février 2023 concernant la vente des parcelles citées ci-dessus entre la commune de Domecy-sur-Cure et M. PANDO, M. DECROUY et M. DUAUX.

La vente concerne une surface de 409 m² sur l'ancien chemin communal situé en limite des parcelles citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE VENDRE les parcelles concernées d'une superficie de 409 m².
- FIXE le prix au m² à la somme de 10.00€ le m²(par équité sur les ventes précédentes).

Une enquête publique doit être ouverte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à ouvrir une enquête publique, ainsi que de trouver un commissaire enquêteur.

Décide que les honoraires seront pris en charge par les acquéreurs sauf les frais afférents à l'enquête publique qui reste à la charge de la commune

Objet: SUBVENTION BP 2023 - DE 2023 006

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions à inscrire en dépenses au budget de l'exercice 2023, concernant les Association de la commune et les écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les subventions de l'exercice 2023 comme suit :

Coop scolaire de Cure	500.00 €
Coop scolaire d'Usy	500.00 €
Association Sportive de Domecy	200.00 €
Amis du Vieux Domecy	200.00 €
Tous dans le même panier	200.00 € + 600.00 € (subvention pour aide à l'acquisition d'une vitrine).
La piloselle et le Pèlerin	100.00 €

Ces subventions seront versées après le vote du budget 2023 et à réception du bilan de fin d'année de chaque association et des écoles.

Objet: TRAVAUX ONF - PROGRAMME 2023 - DE 2023 007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Office National des Forêts pour l'exercice 2023 :

- Parcelle 5U – cloisonnement au broyeur et dégagement manuel en plein de de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre.

Le programme de travaux 2023 de l'Office National des Forêt est accepté selon le programme d'action et le devis pour la somme de 1096.17 € HT, 1205.79 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote POUR à l'unanimité et prévoit d'inscrire la dépense au BP 2023.

Objet: ELECTRIFICATION CHATEAU EAU DE DOMECY - DE 2023 008

Monsieur le Maire présente un devis concernant un raccordement EDF pour le château d'eau de Domecy.

Le devis se présente comme suit :

Forfait raccordement 1331.28 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le raccordement EDF au château d'eau de Domecy.

Objet: AUTORISATION DEVIS POTERIE ECOLE MATERNELLE - DE 2023 009

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis concernant une activité de poterie pour l'école maternelle de Cure qui sera répartie en 5 séances entre mars et mai 2023.

- Poterie « MASQUE AFRICAIN » : 496.97 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et autorise Mr le Maire à signer le devis poterie pour la somme de 496.97 € TTC